



# Arboriste Élagueur

Niveau 4

Apprentissage

- Préparation à une insertion rapide dans le monde professionnel en tant qu'arboriste élagueur

## Spécificités de la formation

- Une **formation en alternance**
- Possibilité d'**individualisation de parcours**
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Des **équipements et matériels professionnels**
- Des **mises en situation pratique**
- La réalisation de **chantiers écoles**
- Un **parc arboré** comme plateau technique pour les exercices de grimpe et de déplacement dans l'arbre, ainsi qu'un arboretum
- Un **formateur technique pour 5 à 6 apprentis** selon la nature des travaux pratiques réalisés

[lefrere-angers-segre.fr](http://lefrere-angers-segre.fr) ↵

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :





## Objectifs et contenu de la formation

Le cycle de formation réparti sur 1 an des enseignements professionnels théoriques et pratiques.

### > Des enseignements professionnels

La formation est organisée en 3 modules de certification :

- **Etablir un diagnostic sur un arbre d'ornement lors de la visite du chantier et de l'opérationnalisation de la commande** : diagnostic sur l'état de l'arbre, élaborer un plan d'intervention, réglementation, EPI
- **Réaliser des travaux d'entretien en hauteur d'arbre d'ornements** : Taille des arbres d'ornements et installation d'Haubanage
- **Réaliser des travaux de suppression d'arbres d'ornement**: Démontage et abattage manuel directionnel d'un arbre d'ornement.



Des aides à l'hébergement, à la restauration, au premier équipement et à la mobilité sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

RNCP 39898 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2030

## Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 3 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

### > Modalités de formation

600

HEURES

de parcours complet de formation sur 1 an

17

SEMAINES

par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

## Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 18 et 29 ans révolus (spécifique à l'élagage compte tenu des travaux en hauteur) : pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage de 12 mois avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ [lefresne-angers-segre.fr](http://lefresne-angers-segre.fr)